

NOTICE D'UTILISATION

OptiCondens Chaudières fioul à condensation

OptiCondens 5.25-6.25-6.35 BFI
OptiCondens 6.25-6.35 CFI



 **PERGE**

*Ce document est destiné à l'utilisateur.
Lire attentivement les instructions de ce manuel avant d'utiliser cet appareil.
La notice fait partie intégrante de la chaudière.*

A lire en priorité

Avertissements

- Après avoir enlevé l'emballage, s'assurer que la fourniture n'a subi aucun dommage et qu'elle est complète.
- L'installation des chaudières **PERGE OptiCondens** doit être effectuée par un professionnel de l'installation de chauffage. Le professionnel devra délivrer au propriétaire la déclaration de conformité spécifiant que l'installation a été réalisée selon les règles de l'art, c'est-à-dire conformément aux normes en vigueur et aux indications données par **PERGE** dans la notice fournie avec l'appareil.
- La chaudière à fioul ne doit être destinée qu'à l'utilisation prévue par **PERGE**, pour laquelle elle a été spécialement réalisée. **PERGE** décline toute responsabilité contractuelle et extra-contractuelle en cas de dommages causés à des personnes, des animaux ou des biens, dus à des erreurs d'installation, de réglage ou d'entretien ou, encore, à une utilisation anormale.
- En cas de fuites d'eau sur le circuit sanitaire, fermer l'alimentation hydraulique et faire appel le plus rapidement possible à un professionnel qualifié.
- L'entretien complet de la chaudière à fioul doit être effectué au moins une fois par an, comme indiqué dans le paragraphe « Entretien et nettoyage »
- Cette notice fait partie intégrante de la chaudière et doit par conséquent être conservée avec soin et TOUJOURS l'accompagner même en cas de cession à un autre propriétaire ou utilisateur ou de transfert sur une autre installation. Si la notice a été abîmée ou perdue, en demander un autre exemplaire au Service d'Assistance Technique **PERGE** ou au professionnel ayant vendu la chaudière.
- Le titre hydrométrique de l'eau sanitaire (TH), qu'elle soit naturellement douce ou adoucie, ne peut en aucun cas être inférieur à 15°F. Un TH inférieur à 15°F. ne permet pas de remplir les conditions d'application de la garantie du matériel. Par ailleurs, une eau possédant un TH trop élevé entraînera la précipitation accélérée de calcaire. Idéalement le TH doit se situer entre 15°F et 20°F.

Consignes et règles de sécurité

Ne pas oublier que l'utilisation de produits qui emploient des combustibles, de l'énergie électrique et de l'eau implique le respect de certaines règles fondamentales de sécurité telles celles qui suivent :

- Il est interdit de laisser des enfants ou des personnes handicapées non assistées utiliser ou entretenir la chaudière à fioul.
- Il est interdit de toucher la chaudière si on est pieds nus ou mouillés sur certaines parties du corps.
- Il est interdit de modifier les dispositifs de sécurité ou de régulation sans l'autorisation et les indications du fabricant de la chaudière.
- Il est interdit de laisser des récipients et des substances inflammables dans le local où la chaudière est installée.
- Les outils fournis sont destinés à l'usage exclusif de la chaudière.
- Il est interdit de modifier d'effectuer une quelconque opération technique ou de nettoyage avant d'avoir débranché la chaudière du réseau d'alimentation électrique en mettant l'interrupteur général de l'installation et l'interrupteur principal de l'appareil sur « arrêt ».
- Il est interdit de boucher les ouvertures d'aération du local d'installation ou d'en réduire leurs dimensions. Ces ouvertures sont indispensables pour une bonne combustion.
- Il est interdit d'exposer la chaudière aux agents atmosphériques. Cette dernière n'est pas conçue pour fonctionner à l'extérieur et ne dispose pas de système antigel automatique.
- Il est interdit d'éteindre la chaudière si la température extérieure peut descendre au-dessous de ZÉRO (risque de gel).
- Il est interdit de tirer, de débrancher ou de tordre les cordons électriques sortant de la chaudière, même si celle-ci est débranchée du réseau d'alimentation électrique.
- Il est recommandé de ne pas laisser le matériel d'emballage à portée des enfants et ne pas l'abandonner n'importe où. Il doit être éliminé conformément à la législation en vigueur.
- Il est interdit d'actionner des dispositifs ou des appareils électriques ou électroménagers, si on sent une odeur de combustible ou d'imbrûlés. Dans ce cas :
 - Aérer la pièce en ouvrant portes et fenêtres ;
 - Fermer le dispositif d'arrêt de combustible ;
 - Faire intervenir sans retard un professionnel qualifié.

Protection contre le gel



Protection de l'installation

Afin de protéger efficacement votre installation contre le gel, il est recommandé de prévoir l'adjonction, par un professionnel, d'un produit antigel en respectant les préconisations du fabricant de ce produit.

Protection de l'habitation

En cas d'absence prolongée vous pouvez laisser fonctionner l'installation au ralenti en positionnant votre thermostat d'ambiance sur la position « absence ».

Introduction

Cher client,

Vous venez de faire l'acquisition d'une chaudière PERGE Opticondens.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en effectuant cet achat. Ce manuel a pour but de vous informer des règles à respecter afin d'utiliser au mieux les capacités de votre chaudière ainsi que de vous conseiller dans les processus de contrôles et de précautions d'emploi. Lisez attentivement ce manuel et observez scrupuleusement les conseils qui vous sont donnés, afin que votre chaudière vous donne toutes satisfactions pendant longtemps.

PERGE, exploitant en permanence les fruits de ses incessants efforts de recherche, se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits, sans être pour autant dans l'obligation d'apporter ces modifications aux produits existants ou déjà livrés. Les chaudières Opticondens sont des chaudières fonctionnant au fioul.

NOTA : Après l'installation de la chaudière, l'installateur doit informer l'utilisateur du fonctionnement de la chaudière et de ses dispositifs de sécurité. Il est impératif de remettre la « Notice d'Utilisation » à l'utilisateur.

Gamme

| Modèle | Code |
|----------------------|--------|
| OptiCondens 5.25 BFI | 925258 |
| OptiCondens 6.25 BFI | 926258 |
| OptiCondens 6.35 BFI | 926358 |
| | |
| OptiCondens 6.25 CFI | 906258 |
| OptiCondens 6.35 CFI | 906358 |

Sommaire

A Lire en priorité

- Avertissements
- Consignes et règles de sécurité
- Protection contre le gel

Introduction

Gamme

Informations générales

- Tableau de commande et de contrôle de la chaudière
- Organes de sécurité
- Dimensions de la chaufferie
- Description de la chaudière

Conduite de la chaudière

- Purge de l'installation de chauffage
- Position Hiver
- Position Été
- Arrêt prolongé de la chaudière
- Démarrage après arrêt prolongé de la chaudière

Entretien

Que faire, si ... ?

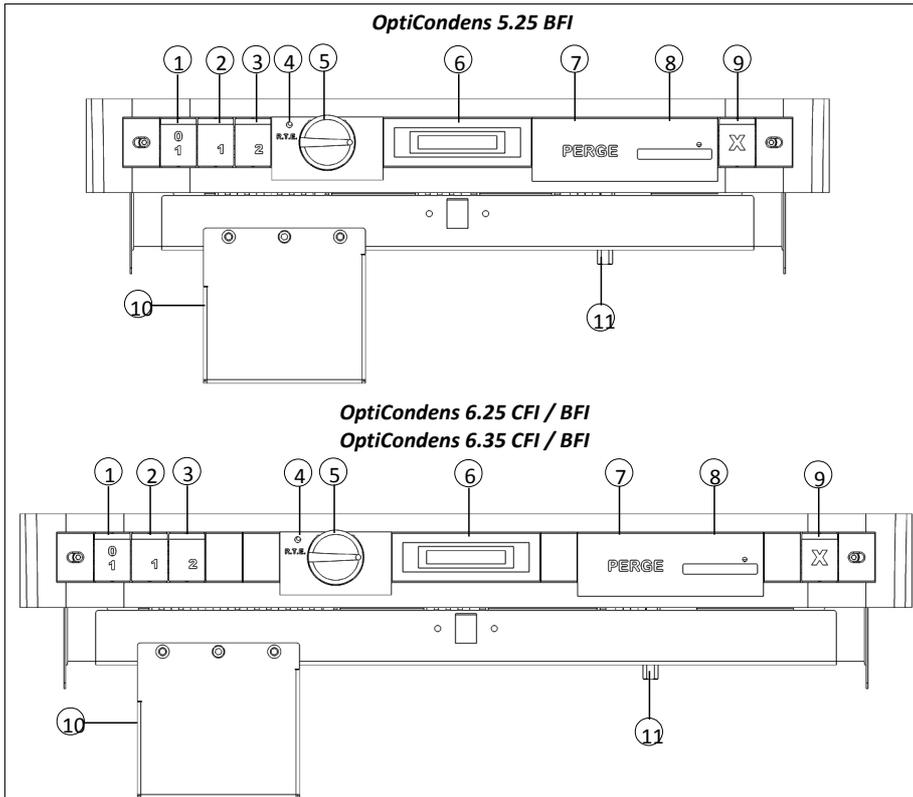


Ce symbole indique la présence d'un message important auquel il faut prêter la plus grande attention. Le non respect des instructions peut provoquer des dommages aux personnes et/ou à la chaudière

Une note qui réclame une attention particulière est mise en évidence par un **“texte en gras”**

Informations générales

Tableau de commande et de contrôle de la chaudière



- 1 - Interrupteur général avec témoin lumineux
- 2 - Interrupteur avec témoin lumineux du circulateur circuit de chauffage n° 1
- 3 - Interrupteur avec témoin lumineux du circulateur circuit de chauffage n° 2 (*Pré-cablé. Circulateur non fourni*)
- 4 - Voyant de la régulation R.T.E.3
- 5 - Bouton de commande de la température chaudière en mode manuel ou limiteur de température en mode RTE
- 6 - Thermomètre de température de la chaudière
- 7 - Thermostat ECS (retirer le cache. Uniquement OptiCondens B)
- 8 - Thermostat limiteur (retirer le cache)
- 9 - Voyant de défaut brûleur (le réarmement doit se faire obligatoirement sur le boîtier du brûleur)
- 10 - Boîtier de régulation R.T.E.3
- 11 - Thermostat de sécurité à réarmement manuel (retirer le bouchon)

Organes de sécurité

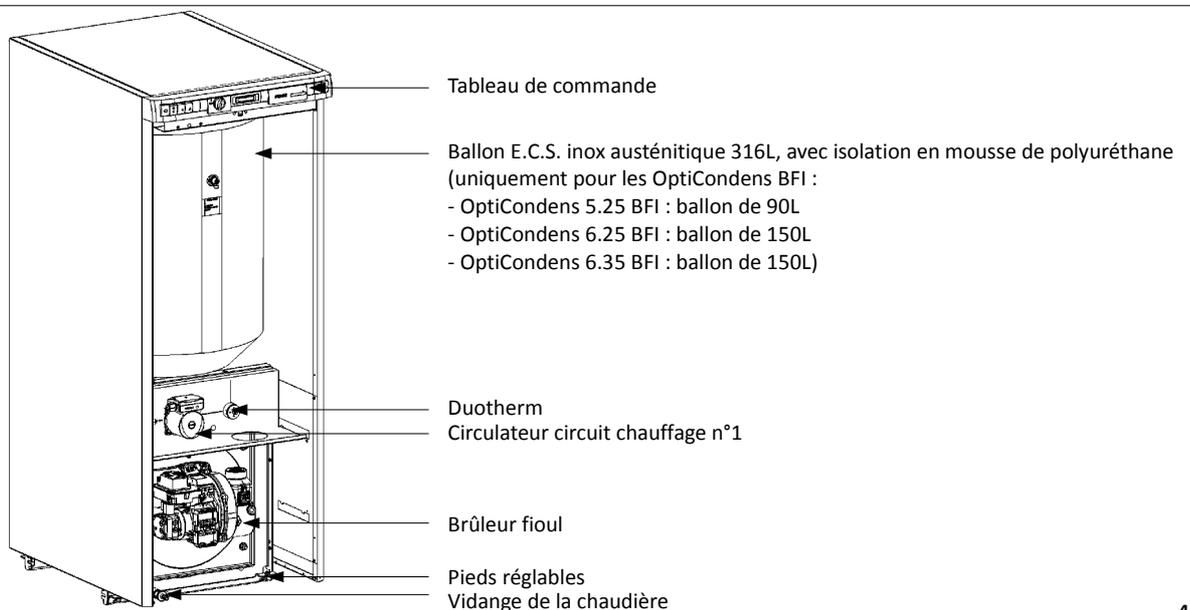
Les chaudières **OptiCondens** sont équipées des organes de sécurité suivants :

- **Thermostat de sécurité chaudière à réarmement manuel** : Le thermostat de sécurité stoppe totalement le fonctionnement de la chaudière lorsque celle-ci atteint une température supérieure à 110°C.
- **Thermostat d'eau chaude sanitaire** (modèle BFI uniquement) : Thermostat permettant de maintenir la température de l'eau chaude sanitaire à 60°C (réglage d'usine).
- **Thermostat de sécurité du condenseur** : Le bulbe du thermostat se trouve placé dans la partie supérieure du condenseur/échangeur, il prévient d'une anomalie en cas d'élévation trop importante de la température des fumées (température > à 90°C).
- **Sécurité brûleur** : Le brûleur fioul est doté d'un boîtier de contrôle électronique qui permet de vérifier le bon fonctionnement.

Dimensions de la chaufferie (hors stockage externe du combustible)

IMPORTANT : Il est impératif de prévoir un espace suffisant autour des OptiCondens afin de permettre la mise en place et les travaux d'entretien courant.

Description de la chaudière



Conduite de la chaudière

Purge de l'installation de chauffage



IMPORTANT : Toute installation de chauffage doit être impérativement et parfaitement purgée. Dans le cas où cette opération ne serait que partiellement ou pas du tout réalisée, des dysfonctionnements importants se produiront (absence de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, bruits dans l'installation, etc...). Cette purge doit être effectuée par les organes (purgeurs) prévus à cet effet, sur la chaudière comme sur l'installation.

Le remplissage de l'installation doit se faire de façon lente et progressive, jusqu'à une pression de 2 bar maxi.

Afin de réaliser correctement la purge, procéder de la manière suivante :

- 1 - Circuit radiateurs : circulateur arrêté, pression d'installation à 2 bars. Ouvrir le purgeur d'un radiateur jusqu'à élimination totale de l'air. Recommencer l'opération, radiateur après radiateur. La purge terminée, remettre la pression entre 1 et 2 bars. Au cours de la purge, veiller à maintenir une pression de 2 bars, afin de procéder à une bonne évacuation de l'air.
- 2 - Circuit sol chauffant : circulateur arrêté, pression d'installation à 2 bars. Après remplissage, fermer tous les circuits de sol chauffant. Procéder à la purge, en ouvrant circuit après circuit. Bien vérifier la réouverture des circuits en fin de purge. La purge terminée, remettre la pression entre 1 et 2 bars.
- 3 - Si cela s'avère nécessaire, renouveler l'opération après quelques jours de fonctionnement (toujours circulateur arrêté).

Position Hiver

3 configurations de la régulation R.T.E. peuvent être utilisées pour le réglage ou non de la température ambiante:

- Régulation R.T.E. seule :

Un pré-réglage réalisé par l'installateur sur le régulateur R.T.E. apportera une température de confort permanente. Il n'y a pas de moyen extérieur à la chaudière pour modifier en + ou en - la température ambiante

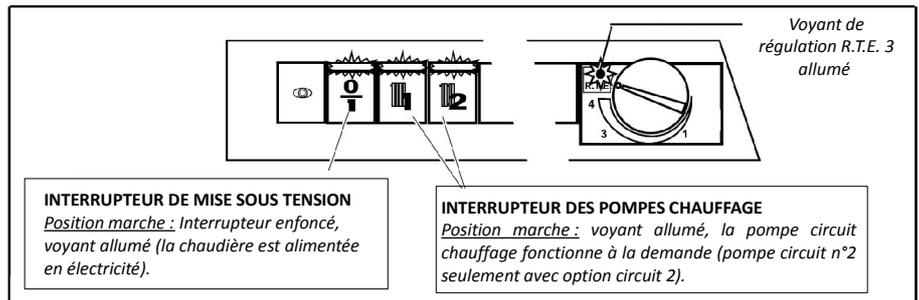
- Régulation R.T.E. avec sonde d'ambiance VTL :

Elle permet de corriger la température ambiante de + ou - 5°C. en agissant sur la courbe de chauffe de la régulation et sur le(s) circulateur(s), et de réaliser des programmes journaliers et hebdomadaires pour obtenir des températures d'ambiance normales, réduites, ou des arrêts de chauffage. Elle possède une détection de température ambiante qui peut être activée. Son emplacement n'a pas d'importance, si cette détection de température ambiante n'est pas activée.

- Régulation R.T.E. avec thermostat d'ambiance programmable :

La régulation R.T.E. fonctionne en combinaison avec tout thermostat d'ambiance. Dans ce cas, l'emplacement du thermostat dans la zone à chauffer est très important. Il permet de régler la température ambiante souhaitée et de réaliser des programmes journaliers et hebdomadaires pour obtenir des températures d'ambiance normales, réduites, ou des arrêts de chauffage. Pour les chaudières possédant un deuxième circuit de chauffage commandé par un deuxième thermostat, celui-ci s'utilisera de façon identique au premier circuit.

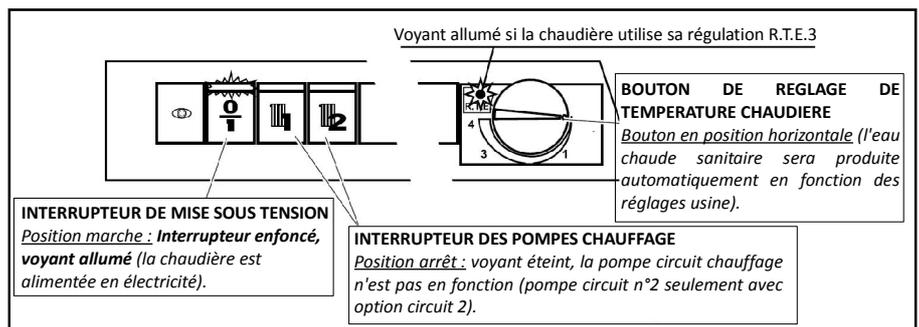
N.B. - Dans tous les cas, la production d'Eau Chaude Sanitaire est assurée



Position Été

En position Été, seule la production d'eau chaude sanitaire est assurée.

Pour les modèles sans production d'eau chaude, choisir l'arrêt prolongé de la chaudière (paragraphe ci-après).



Arrêt prolongé de la chaudière

Pour un arrêt prolongé, mettre la chaudière hors tension en actionnant l'interrupteur général (1 page 4). Le voyant de l'interrupteur général s'éteint.



Attention : Il est interdit d'éteindre la chaudière si la température extérieure peut descendre au-dessous de ZÉRO (risque de gel).

Démarrage après arrêt prolongé de la chaudière

Vérifier la pression d'eau de la chaudière

Compléter si nécessaire.

Démarrage en position Hiver

Se conformer à la position des boutons de commande paragraphe « Position Hiver ». Voir utilisation du thermostat d'ambiance ou de la télécommande.

Démarrage en position Été

Se conformer à la position des boutons de commande paragraphe « Position Été ».

Entretien

Le bon fonctionnement de votre chaudière nécessite un entretien suivi et périodique.

Une révision annuelle d'entretien doit être effectuée par un professionnel qualifié.

Celui-ci devra entre autres vérifier impérativement la pression du vase d'expansion et la réajuster si nécessaire.

Le non-respect ou l'absence des règles élémentaires d'entretien, et toute intervention inappropriée sur la chaudière ou ses accessoires, entraînent de facto l'extinction de tout recours en garantie.

Que faire, si ... ?

Interruption totale de fonctionnement

Contrôler le remplissage de la chaudière et de l'installation.

Purger l'installation.

Rajouter éventuellement de l'eau à l'installation

Alimenter en eau sanitaire

Alimenter en électricité

Alimenter en fioul

Mettre sous tension et mettre l'eau chaude sanitaire en service.

Mettre en marche le chauffage

Le chauffage ne fonctionne plus

S'assurer de la demande de la régulation ou du thermostat.

S'assurer du fonctionnement du circulateur.

Émission de bruit dans l'installation

Contrôler le remplissage de la chaudière et de l'installation.

Purger l'installation.

Rajouter éventuellement de l'eau à l'installation

Alimenter en eau sanitaire

Alimenter en électricité

Alimenter en fioul

Mettre sous tension et mettre l'eau chaude sanitaire en service.

Mettre en marche le chauffage

Le voyant lumineux rouge placé sur le brûleur ou sur le tableau de commande (9 page 4) est allumé

Après avoir retiré la façade de la chaudière, appuyer sur le bouton / voyant rouge situé sur le boîtier du brûleur, le brûleur doit se remettre en marche.

Recommencer l'opération plusieurs fois si nécessaire.

La chaudière ne fonctionne pas, les voyants du tableau sont allumés, le brûleur n'est pas en défaut

Vérifier que la régulation est en demande

Vérifier le thermostat de sécurité surchauffe (11 page 4)

Vérifier le thermostat de sécurité condenseur (situé sur la carrosserie du condenseur, à l'arrière de la chaudière).

Si le problème persiste, faire appel à un professionnel qualifié.

PERGE se réserve le droit d'apporter à n'importe quel moment, sans aucun préavis, des modifications techniques ou esthétiques aux produits. Les dessins, dimensions, schémas ou configurations, ne sont reportés qu'à titre d'informations.



380 Av. Salvador Allende – BP-7

26800 PORTES LES VALENCE

Tél: 04.75.57.81.63

Fax: 04.75.57.24.91

www.perge.fr